

(1)

— N° 76. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 10 MARS 1860.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1861.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les services qui ressortissent du Département des Finances sont :

L'administration du trésor;
Celle des contributions directes, douanes et accises;
Celle de l'enregistrement et des domaines;
Celle de la caisse d'amortissement.

Les crédits réclamés pour ces différentes branches d'administration, au Budget de 1861, s'élèvent à 11,691,175 francs, et sont de 45,544 francs supérieurs à ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1860.

Toutefois, comme on le verra plus loin, cette augmentation se réduit à 10,544 francs, si l'on en retranche un crédit de 35,000 francs qui est balancé par une recette de pareille somme inscrite au Budget des Voies et Moyens.

Cette augmentation insignifiante se justifie par la nécessité de pourvoir à des besoins nouveaux provenant de l'ouverture de nouvelles voies de communication sur nos frontières, lesquelles exigent le renforcement du personnel de la douane.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Les travaux et les attributions de l'administration centrale ont pris, surtout depuis 1849, une extension considérable. Déjà, dans les notes préliminaires des Budgets de 1855 et suivantes, on faisait ressortir la nécessité d'une augmentation de crédit pour le personnel de ces administrations :

« Si l'on ajourne encore la demande, disait la note de 1855, c'est à raison de
» la gravité des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et parce que l'on
» se persuade que les fonctionnaires et employés de ce département chercheront,
» par un redoublement de zèle et de dévouement, à prévenir que ce nouvel ajourne-
» ment n'exerce une influence trop nuisible sur le service et la marche des affaires. »

Depuis lors, et malgré l'accroissement continu du travail, aucune modification n'a été introduite dans les Budgets. Ce crédit pour l'exercice 1861 est provisoirement reproduit dans les mêmes termes.

Les autres articles du chapitre I^{er} ne subissent aucun changement; il en est de même du chapitre II.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

Les articles de ce chapitre présentent dans leur ensemble une augmentation de 50,920 francs sur les crédits inscrits dans le Budget de 1860. Les explications ci-après en justifient la nécessité.

ART. 15.

Service de la conservation du cadastre.

Le crédit voté au Budget de 1860 est de	fr. 323,000	»
Il est demandé au Budget de 1861	323,800	»

AUGMENTATION	fr. 800	»
------------------------	---------	---

destinée à créer un emploi d'aspirant-géomètre reconnu nécessaire pour assurer le service.

ART. 16.

Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.

Le crédit voté au Budget de 1860 est de	fr. 1,347,580	»
Il est demandé au Budget de 1861	1,347,700	»

AUGMENTATION	fr. 120	»
------------------------	---------	---

Par suite de l'ouverture du chemin de fer d'Arlon à la frontière du grand-duché du Luxembourg, on a dû réorganiser le service des douanes sur cette partie de la frontière.

Trois nouveaux bureaux ont été créés :

1° A Arlon (station), 5 ^{me} classe	fr. 2,200	»
2° A Sterpenich (station), 6 ^{me} classe	1,600	»
3° A La Geichel, 7 ^{me} classe	1,400	»

La progression du mouvement commercial sur le chemin de fer du Nord a nécessité la création d'un nouvel emploi de commis aux écritures de 2 ^{me} classe au bureau des douanes d'Erquelinnes (station).	1,600	»
---	-------	---

TOTAL DES AUGMENTATIONS.	fr. 6,800	»
----------------------------------	-----------	---

A DÉDUIRE :

Il y avait à Arlon un bureau des contributions directes, douanes et accises à traitement fixe (4^{me} classe, 3,000 francs). Il a été supprimé et remplacé par

NOTE PRÉLIMINAIRE.

un bureau des contributions directes et accises à remises proportionnelles, ci fr.	3,000	»
Le bureau de Wolberg a été descendu de la 5 ^{me} à la 7 ^{me} classe, soit une réduction de traitement de	800	»
Réduction opérée sur les charges temporaires	2,880	»
TOTAL DES RÉDUCTIONS.	6,680	»
AUGMENTATION	6,800	»
DIFFÉRENCE. fr.	120	»

Toutefois, il est à remarquer que les remises du nouveau bureau des contributions directes et accises à Arlon, évaluées à 2,400 francs, doivent être prélevées sur l'article 17, de sorte que l'augmentation de dépense est en réalité de 2,520 francs.

Néanmoins, on croit pouvoir se dispenser provisoirement d'accroître le crédit porté à l'article 17, dans la pensée que la somme de 1,500,000 francs votée au Budget de 1860 suffira pour 1861. Ce crédit, d'ailleurs, n'est pas limitatif.

ART. 18.

Service des douanes et de la recherche maritime.

Le crédit voté au Budget de 1860 est de fr.	4,311,000	»
Il est demandé au Budget de 1861	4,327,000	»
AUGMENTATION. fr.	16,000	»

L'organisation du service de la douane sur le chemin de fer du Luxembourg et le développement du commerce à Anvers, ont nécessité la création des emplois ci-après :

Un brigadier des douanes fr.	1,200	»
Deux sous-brigadiers	2,000	»
Seize préposés	12,800	»
TOTAL DES AUGMENTATIONS. fr.	16,000	»

ART. 21.

Traitements temporaires.

Le crédit voté au Budget de 1860 est de fr.	26,000	»
Il est demandé au Budget de 1861	25,000	»
DIMINUTION. fr.	1,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23.

Indemnités, primes et dépenses diverses.

Le crédit voté au Budget de 1860 est de fr.	263,800 »
Il est demandé au Budget de 1861	298,800 »
AUGMENTATION. fr.	35,000 »

Cette augmentation porte sur le litt. c de l'article . . . Indemnité aux experts de la contribution personnelle.

Elle est compensée par une somme égale comprise au Budget des Voies et Moyens, du chef des frais d'expertise de la contribution personnelle que l'on propose de percevoir au profit de l'État.

Cette mesure, qui n'exige aucun accroissement de dépense, a pour but d'introduire certaines simplifications.

L'article 4, litt. a, de la loi du 24 décembre 1829 sur la contribution personnelle, est ainsi conçu :

« Les frais d'expertises, recensements et dénombremens, qui seraient demandés en vertu de l'article 57 de la loi sur la contribution personnelle du 28 juin 1822, seront à la charge de ceux qui les réclameraient, et ce d'après un tarif à arrêter par le Roi. »

Ces frais ont été fixés, pour l'année 1830, par arrêté royal du 29 décembre 1829. Bien que cet arrêté n'eût qu'un caractère temporaire, il a été appliqué jusqu'à ce jour en vertu des lois des Budgets des Voies et Moyens. Il dispose que les frais dont il s'agit seront payés au bureau du receveur des contributions directes simultanément avec le premier terme de la contribution due pour les objets estimés ou dénombrés; que les frais d'expertise recouvrés dans toutes les provinces formeront un fonds général à la disposition de l'administration, et sur lequel, après prélèvement des frais de route et de séjour dus aux experts, il sera accordé à ces agents un salaire convenable pour leurs opérations.

Afin d'assurer l'exécution de ces dispositions, les frais d'expertise sont aujourd'hui portés au Budget des recettes et des dépenses pour ordre, et l'on est obligé de renseigner séparément dans la comptabilité les sommes payées de ce chef, ce qui occasionne assez d'écritures.

La moyenne des frais d'expertise perçus, pendant les années 1857, 1858 et 1859, s'élève à 34,517 francs, soit en chiffre rond 35,000 francs. Il est à remarquer que cette somme est insuffisante même pour couvrir seulement les frais de route et de séjour des experts; on supplée à son insuffisance en portant au Budget des dépenses une allocation spéciale de 20,000 francs.

Voici comment on procède :

On absorbe d'abord pour les frais de route et de séjour le montant des recettes effectuées pour frais d'expertise; ce que ces recettes n'ont pu couvrir est imputé sur l'allocation spéciale de 20,000 francs, et la somme que cette allocation laisse disponible est alors distribuée entre les experts des villes; mais, comme cet excé-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dant ne peut être déterminé que quand le chiffre des recettes est connu, il s'ensuit que l'administration doit conserver en portefeuille les déclarations des experts pendant plusieurs mois avant de pouvoir en opérer la liquidation.

L'état actuel des choses présente donc un double inconvénient, que l'on fera disparaître au moyen de la mesure proposée, à partir de 1861, et qui, on le répète, n'exige aucune dépense nouvelle.

CHAPITRE IV.

Les changements que présentent ce chapitre se résument en une diminution de 5,376 francs, savoir :

1° 1,376 francs sur l'article relatif aux traitements des agents forestiers. Le remplacement de l'inspecteur de la Flandre occidentale par un sous-inspecteur, d'une part, et d'autre part un remaniement du personnel des brigadiers et gardes par suite de l'aliénation de quelques bois domaniaux, autorisent cette diminution du crédit.

2° 2,000 francs sur le crédit : *Matériel*.

Cette réduction est due à l'économie des frais d'impression et de reliure que permettra de réaliser l'application d'un nouveau système de manutention, en ce qui concerne les tables alphabétiques tenues dans les bureaux d'enregistrement.

3° 2,000 francs sur l'article relatif aux dépenses du domaine.

Cette diminution provient du remboursement de rentes dues par l'État.

Aucune modification n'est introduite dans les chapitres V, VI et VII.

CHAPITRES.	SERVICES.	CREDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1860.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1861.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1861,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CREDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administration centrale . . .	806,400	" 152,500	" 958,900	806,400	" 152,500	" 958,900	"	"	"	"	"	"
II.	— du trésor public . . .	252,800	"	" 252,800	252,800	"	" 252,800	"	"	"	"	"	"
III.	— des contrib., etc. . .	8,500,990	" 29,500	" 8,550,490	8,446,190	" 55,580	" 8,479,570	54,800	"	"	5,880	50,920	"
IV.	— de l'enregist., etc. . .	1,885,005	" 17,880	" 1,902,885	1,890,581	" 17,880	" 1,908,261	"	5,576	"	"	"	5,576
V.	— de la caisse générale de retraite. . .	9,100	"	" 9,100	9,100	"	" 9,100	"	"	"	"	"	"
VI.	Pensions et secours . . .	25,000	"	" 25,000	25,000	"	" 25,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues . . .	12,000	"	" 12,000	12,000	"	" 12,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX. . . fr.	11,491,295	" 199,880	" 11,691,175	11,441,871	" 205,760	" 11,645,631	54,800	5,576	"	5,880	50,920	5,576
DIFFÉRENCE. fr.								Plus : 49,424	"	Moins : 5,880	"	Plus : 45,544	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(7)

[N° 76.]

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de *onze millions six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-quinze francs* (11,691,175 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 7 mars 1860.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1861.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
CHAPITRE I^{er} ADMINISTRATION CENTRALE				
1	Traitement du Ministre-	21,000 .	"	938,900 .
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	500,000 .	"	
3	Honoraires des avocats et les avoués du Département — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc	81,500	2,500	
4	Frais de tournées	7,000 .	"	
5	Matériel	46,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 .	"	
7	Service de la monnaie	19,200	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	"	150,000	
9	Magasin général des papiers	108,000 .	"	
10	Documents statistiques	19,500 .	"	
CHAPITRE II ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES				
11	Traitement des directeurs et agents du trésor	126,500 .	"	272,800 .
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc , des directeurs et agents	26,300 .	"	
13	Cassier général de l'Etat	100,000 .	"	
CHAPITRE III ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale — Traitements	552,000 .	"	8,550,490 .
15	Service de la conservation du cadastre — Traitements	325,800 .	"	
16	— des contributions di- { Traitements fixes	1,345,600 .	1,100 .	
17	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité { nités (crédit non limitatif)	1,500,000	"	
18	— des douanes et de la recherche maritime	4,326,600	400 .	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	40,400 .	"	
20	Supplément de traitement	100,000 .	"	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés	"	25,000 .	
22	Frais de bureau et de tournées	68,840 .	"	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses .	298,800 .	"	
24	Police douanière	5,000 .	"	
25	Matériel	132,950 .	"	
A REPORTER		fr 9,560,190 .	182,000 .	9,742 190 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	9,500,190 °	182,000 °	9,742,190 °
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	404,980 °	1,500 °	1,002,885 °
27	— — du domaine	100,725 °	0,380 °	
28	— — forestier	288,800 °	°	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	200,000 °	°	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	42,000 °	°	
31	Matériel	48,000 °	°	
32	Dépenses du domaine	91,500 °	10,000 °	
33	Intérêts moratoires en matières diverses	3,000 °	°	
	CHAPITRE V.			
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.			
34	Administration centrale. — Traitements — Frais de route et de séjour	4,100 °	°	9,100 °
35	Administration centrale. — Matériel	1,500 °	°	
36	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif)	3,500 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
37	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	17,500 °	°	25,000 °
38	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,500 °	°	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,000 °	°	12,000 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.	11,491,295 °	199,880 °	11,691,175 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 mars 1860.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(11)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

pour l'exercice 1861.



DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
81,500	2,500	84,000	84,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
19,200	»	19,200	19,200	»	»	
»	150,000	150,000	150,000	»	»	
678,900	152,500	831,400	831,400	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . : fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).
		Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
678,900	152,500	831,400	831,400	"	"	
108,000	"	108,000	108,000	"	"	
19,500	"	19,500	19,500	"	"	
806,400	152,500	958,900	958,900	"	"	
Différence. . . . fr.				"	"	
126,500	"	126,500	126,500	"	"	
26,300	"	26,300	26,300	"	"	
100,000	"	100,000	100,000	"	"	
252,800	"	252,800	252,800	"	"	
Différence. . . . fr.				"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
		Surveillance générale.				
			Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
14	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000 »
	b.	— des inspecteurs en chef	3	1 ^{re}	6,000	18,000 »
			3	2 ^e	5,700	17,100 »
			3	3 ^e	5,400	16,200 »
	c.	— des inspecteurs d'arrondissement	7	1 ^{re}	5,000	35,000 »
			11	2 ^e	4,500	49,500 »
			3	3 ^e	4,000	12,000 »
	d.	— de l'inspecteur spécial	1	»	5,000	5,000 »
	e.	— des premiers commis de direction	9	»	Max. 3,500 Min. 2,700	27,900 »
	f.	— des seconds commis de direction.	9	1 ^{re}	2,200	19,800 »
			9	2 ^e	1,800	16,200 »
			16	3 ^e	1,500	24,000 »
	g.	— des troisièmes commis de direction	17	»	1,200	20,400 »
	h.	— des commis d'inspection d'arrondisse- ment	21	»	900	18,900 »
		121	..		352,000	»
		Service de la conservation du cadastre.				
15	a.	Traitement des inspecteurs	3	1 ^{re}	5,000	15,000 »
			3	2 ^e	4,600	13,800 »
			3	3 ^e	4,300	12,900 »
	b.	— des contrôleurs	3	1 ^{re}	3,200	9,600 »
			3	2 ^e	2,900	8,700 »
			3	3 ^e	2,700	8,100 »
	c.	— des géomètres { en service sédentaire. en service actif	9	1 ^{re}	1,800	16,200 »
			9	2 ^e	1,500	11,700 »
			55	1 ^{re}	1,800	99,000 »
			63	2 ^e	1,600	100,800 »
	d.	— des aspirants géomètres	35	»	800	28,000 »
			189	..		323,800
						A REPORTER. . . . fr.

A REPORTER, . . . fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
352,000	»	352,000	352,000	»	»	
323,800	»	323,800	323,000	800	»	
675,800	»	675,800	675,000	800	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
16		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
	a.	Traitement des contrôleurs.	25	1 ^{re}	3,500	87,500	500
			53	2 ^e	3,100	102,300	»
			40	3 ^e	2,700	108,000	»
	b.	— des entreposeurs.	2	1 ^{re}	3,500	7,000	»
			1	2 ^e	3,100	3,100	»
			»	3 ^e	2,700	»	»
			2	1 ^{re}	9,000	18,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, en égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	5	2 ^e	Max. 7,000 Min. 6,000	31,000	»
			5	3 ^e	Max. 5,000 Min. 4,000	21,300	»
			8	4 ^e	3,000	24,000	500
			17	5 ^e	2,200	37,400	1,900
			36	6 ^e	1,600	57,600	»
			49	7 ^e	1,400	68,600	»
	d.	— des commis aux écritures.	16	1 ^{re}	1,800	28,800	»
			23	2 ^e	1,600	36,800	»
			27	3 ^e	1,300	35,100	200
			36	4 ^e	1,100	39,600	»
	e.	— des commis-chefs ambulants du service des accises.	31	»	1,600	49,600	»
	f.	— des commis des accises	150	1 ^{re}	1,300	195,000	1,000
			196	2 ^e	1,100	215,600	»
			197	3 ^e	900	177,300	»
			899	..	..	1,343,600	4,100
	17	»	Remises proportionnelles et indemnités (458 agents) (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. . . . fr.					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
675,800	»	675,800	675,000	800	»	
1,343,600	4,100	1,347,700	1,347,580	120	»	
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»	
3,519,400	4,100	3,523,500	3,522,580	920	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
18	Service des douanes et de la recherche maritime.		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	"	6,000	6,000	"	
			3	1 ^{re}	5,000	15,000	"	
	b.	Traitement des inspecteurs	3	2 ^e	4,600	13,800	"	
			3	3 ^e	4,300	12,900	"	
			12	1 ^{re}	3,800	42,000	"	
	c.	— des contrôleurs	15	2 ^e	3,100	46,500	"	
			20	3 ^e	2,700	54,000	"	
			22	1 ^{re}	2,700	59,400	"	
	d.	— des vérificateurs.	25	2 ^e	2,200	55,000	"	
			30	3 ^e	1,700	51,000	"	
			35	4 ^e	1,300	45,500	"	
	e.	— des lieutenants	45	"	1,700	76,500	"	
	f.	— des sous-lieutenants	74	"	1,500	111,000	"	
	g.	— des brigadiers	541	"	1,200	649,200	"	
	h.	— des sous-brigadiers.	564	"	1,000	564,000	400	
		i.	— des préposés	800	"	900	2,468,000	"
			2185	"	800	"		
	j.	— des matelots	14	1 ^{re}	1,100	15,400	"	
			39	2 ^e	1,000	39,000	"	
	k.	— des mousses	4	"	600	2,400	"	
			4455			4,526,600	400	
19	Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.		4	1 ^{re}	3,200	12,800	"	
	a.	Traitement des contrôleurs.	5	2 ^e	2,600	13,000	"	
			3	3 ^e	2,200	6,600	"	
	b.	— des contrôleurs adjoints	2	1 ^{re}	2,000	4,000	"	
			3	2 ^e	1,800	5,400	"	
	c.	— des essayeurs.	12	"	400 à 1,000	7,600	"	
			29			49,400	"	
		A REPORTER. fr.						

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
3,319,400	4,100	3,323,500	3,322,580	920 ² / ₂	"	
4,326,600	400	4,327,000	4,311,000	16,000	"	
49,400	"	49,400	49,400	"	"	
7,895,400	4,500	7,899,900	7,882,980	16,920	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		Suppléments de traitement extraordinaires.																		
20	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique																		
		Traitements temporaires.																		
21	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés																		
		Frais de bureau et de tournées.																		
22	a.	Frais de bureau des directeurs																		
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement																		
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef																		
	d.	— de l'inspecteur en chef des douanes sur les chemins de fer.																		
	e.	— des inspecteurs du cadastre																		
	f.	— des agents de la garantie																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>22,200</td><td>»</td></tr><tr><td>20,100</td><td>»</td></tr><tr><td>13,440</td><td>»</td></tr><tr><td>1,200</td><td>»</td></tr><tr><td>5,400</td><td>»</td></tr><tr><td>6,500</td><td>»</td></tr><tr><td>68,840</td><td>»</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires	extraordin.	22,200	»	20,100	»	13,440	»	1,200	»	5,400	»	6,500	»	68,840	»
CHARGES																				
ordinaires	extraordin.																			
22,200	»																			
20,100	»																			
13,440	»																			
1,200	»																			
5,400	»																			
6,500	»																			
68,840	»																			
		A REPORTER. fr.																		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		ACCOMPLISSEMENT	DIMINUTION	
7,895,400	4,500	7,899,900	7,882,980	16,920	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
»	25,000	25,000	26,000	»	1,000	
68,840	»	68,840	68,840	»	»	
8,064,240	29,500	8,093,740	8,077,820	16,920	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
			CHARGES	
			ordinaires.	extraordin.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes	33,100	»
	b.	— aux géomètres du cadastre	36,500	»
	c.	— aux commis ambulants du service des accises	31,000	»
	d.	— aux inspecteurs des douanes pour tenue de chevaux et frais de tournées	10,400	»
	e.	— aux experts de la contribution personnelle	55,000	»
	f.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs, et des boissons alcooliques	35,000	»
	g.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,300	»
	h.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle dus aux experts et aux porteurs de contraintes .	1,500	»
25	i.	— de déplacement aux employés des provinces.	4,000	»
	j.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions di- rectes à délivrer aux collèges des bourgmestres et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 3 mars 1831.	25,000	»
	k.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres journaliers qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	32,000	»
	l.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs. . . .	4,000	»
	m.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions. . . .	21,000	»
	n.	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer. . . .	2,000	»
			298,800	»
		A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,064,240	29,500	8,093,740	8,077,820	16,920	1,000	
298,800	»	298,800	263,800	35,000	»	
8,363,040	29,500	8,592,540	8,341,620	51,920	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
		REPORT. fr.																		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
		Police douanière.																		
24	"	Mesures de police douanière																		
		Matériel.																		
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinares.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.</td><td>43,000 "</td></tr><tr><td>b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations</td><td>48,800 "</td></tr><tr><td>c. Loyer, ameublement, et entretien des bureaux de la garantie.</td><td>9,000 "</td></tr><tr><td>d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane</td><td>5,000 "</td></tr><tr><td>e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.</td><td>12,000 "</td></tr><tr><td>f. Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.</td><td>18,150 "</td></tr><tr><td></td><td>132,950 "</td></tr></table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	43,000 "	b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	48,800 "	c. Loyer, ameublement, et entretien des bureaux de la garantie.	9,000 "	d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000 "	e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	12,000 "	f. Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	18,150 "		132,950 "
CHARGES																				
ordinares.	extraordin.																			
a. Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	43,000 "																			
b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	48,800 "																			
c. Loyer, ameublement, et entretien des bureaux de la garantie.	9,000 "																			
d. Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000 "																			
e. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	12,000 "																			
f. Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	18,150 "																			
	132,950 "																			
25																				
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.																		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861:			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,553,040	29,500	8,592,540	8,341,620	51,920	1,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
132,950	»	132,950	132,950	»	»	
8,500,990	29,500	8,530,490	8,479,570	51,920	1,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				50,920		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
CHAPITRE IV.																																																														
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.																																																														
Enregistrement et timbre. — Personnel.																																																														
26	a.	Directeurs.																																																												
	b.	Inspecteurs.																																																												
	c.	Vérificateurs																																																												
	d.	Premiers commis de direction.																																																												
	e.	Seconds — —																																																												
	f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.																																																												
	g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix courant des effets publics																																																												
	h.	Conservateur de l'atelier général du timbre																																																												
	i.	Gardes-magasins contrôleurs du timbre																																																												
	j.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles																																																												
	k.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires.																																																												
	l.	Partie du traitement de deux directeurs, excédant celui qui est fixé par l'arrêté organique																																																												
		<table><tr><th>Nombre d'agents</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><td></td><td></td><th>ordinaires.</th><th>extraordin.</th></tr><tr><td>9</td><td>8,000</td><td>72,000</td><td>"</td></tr><tr><td>12</td><td>6,000 à 6,500</td><td>75,000</td><td>"</td></tr><tr><td>55</td><td>3,500 à 4,500</td><td>142,100</td><td>"</td></tr><tr><td>9</td><td>2,700 à 3,000</td><td>26,100</td><td>"</td></tr><tr><td>18</td><td>1,350 à 1,600</td><td>25,100</td><td>"</td></tr><tr><td>4</td><td>1,800 à 2,200</td><td>8,000</td><td>"</td></tr><tr><td>4</td><td>"</td><td>2,100</td><td>"</td></tr><tr><td>1</td><td>4,800</td><td>4,800</td><td>"</td></tr><tr><td>5</td><td>1,000 à 3,000</td><td>10,000</td><td>"</td></tr><tr><td>56</td><td>950 à 1,350</td><td>55,880</td><td>"</td></tr><tr><td>"</td><td>"</td><td>3,000</td><td>"</td></tr><tr><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>1,500</td></tr><tr><td>133</td><td></td><td>404,980</td><td>1,500</td></tr></table>	Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES				ordinaires.	extraordin.	9	8,000	72,000	"	12	6,000 à 6,500	75,000	"	55	3,500 à 4,500	142,100	"	9	2,700 à 3,000	26,100	"	18	1,350 à 1,600	25,100	"	4	1,800 à 2,200	8,000	"	4	"	2,100	"	1	4,800	4,800	"	5	1,000 à 3,000	10,000	"	56	950 à 1,350	55,880	"	"	"	3,000	"	"	"	"	1,500	133		404,980	1,500
Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																																												
		ordinaires.	extraordin.																																																											
9	8,000	72,000	"																																																											
12	6,000 à 6,500	75,000	"																																																											
55	3,500 à 4,500	142,100	"																																																											
9	2,700 à 3,000	26,100	"																																																											
18	1,350 à 1,600	25,100	"																																																											
4	1,800 à 2,200	8,000	"																																																											
4	"	2,100	"																																																											
1	4,800	4,800	"																																																											
5	1,000 à 3,000	10,000	"																																																											
56	950 à 1,350	55,880	"																																																											
"	"	3,000	"																																																											
"	"	"	1,500																																																											
133		404,980	1,500																																																											
		A REPORTER. fr.																																																												

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
404,980	1,500	406,480	406,480	"	"	
404,980	1,500	406,480	406,480	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).			
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
			<i>Nombre d'agents.</i>	<i>TRAITEMENT par an.</i>	<i>CHARGES ordinaires extraordin.</i>
	a.	Receveur principal	1	4,500	4,500 »
	b.	Délégués à la recette	2	1,000 à 1,600	2,600 »
	c.	Contrôleur garde-pont	1	850	850 »
	d.	Pontonniers chargés de relever les bulletins	2	100	200 »
		<i>Canal de Charleroy.</i>			
	e.	Contrôleur	1	4,000	4,000 »
	f.	Receveurs	6	500 à 2,400	18,500 »
	g.	Éclusiers au service du contrôle	9	150	1,350 »
		<i>Canal de Maestricht.</i>			
	h.	Sous-contrôleur	1	1,200	1,200 »
	i.	Délégués à la recette	4	200 à 500	1,500 »
27		<i>Sambre canalisée.</i>			
	k.	Contrôleur principal	1	4,000	4,000 »
	l.	Receveurs	2	4,500 à 5,000	9,500 »
	m.	Délégués à la recette	12	550 à 800	6,150 »
	n.	Messenger garde-canal	5	500	2,700 »
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	o.	Contrôleur	1	5,600	5,600 »
	p.	Délégués à la recette	4	450 à 700	2,300 »
		<i>Meuse.</i>			
	q.	Contrôleur	1	1,800	1,800 »
	r.	Préposés à la recette	7	500 à 1,120	6,180 »
		A REPORTER.	58		70,620 »

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
404,980	1,500	406,480	406,480	»	»	
404,980	1,500	406,480	406,480	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		Domaines. — Traitements (suite).				
		REPORT. . . . fr.		58	70,620	"
		Dendre.				
s.	Préposés à la recette.	8	120 à 300	1,260	"	
		Escaut.				
t.	Préposés à la recette.	7	300 à 900	3,100	"	
		Demer.				
u.	Préposé à la recette	1	300	300	"	
		Lys.				
v.	Préposés à la recette	6	150 à 400	1,770	"	
		Canal de Gand.				
w.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	"	
x.	Préposés à la recette	4	400 à 500	1,700	"	
y.	Pontonniers-receveurs	16	150 à 250	2,480	"	
		Canal de Terneuzen.				
z.	Préposés à la recette.	6	100 à 300	900	"	
		Canal de la Campine.				
aa.	Sous-contrôleur	1	400	400	"	
bb.	Préposés à la recette.	16	200 à 500	5,000	"	
		Petite Nèthe canalisée.				
cc.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	"	
dd.	Préposés à la recette.	3	300 à 400	1,000	"	
		Canal latéral à la Meuse.				
ee.	Préposés à la recette.	4	300 à 400	1,500	"	
ff.	Garde-canal messenger	1	125	125	"	
		Yser et canal de Plasschendaete.				
gg.	Préposés à la recette.	3	170 à 800	1,420	"	
		A REPORTER. . . . fr.		136	97,175	"

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
404,980	1,500	406,480	406,480	»	»	
404,980	1,500	406,480	406,480	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).				
		Domaines. — Traitements. (suite.)				
		REPORT.				
		Bateaux à vapeur.				
27 (suite).	hh.	Délégués à la recette.	3	1,030 à 1,100	3,830	»
			Extraction du minerai de fer.			
	ii.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveil- lance des travaux	4	200 à 800	5,500	»
			Palais de Liège.			
	jj.	Concierge	1	700	700	»
		Palais de Bruxelles et de Tervueren.				
28	kk.	Personnel	7	640 à 2,400	»	6,380
	ll.	Services nouveaux et extraordinaires	»	»	1,500	»
			151		106,725	6,380
		Forêts. — Traitements.				
29	a.	Inspecteurs.	7	4,400 à 5,000	32,900	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	2,800	11,200	»
	c.	Gardes généraux	22	2,000	44,000	»
	d.	Brigadiers et gardes	502	60 à 1,200	196,700	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
				535	288,800	»
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATIFS	DIMINUTIONS.	
404,980	1,500	406,480	406,480	"	"	
106,723	6,380	113,103	113,103	"	"	
288,800	"	288,800	290,170	"	1,370	
900,000	"	900,000	900,000	"	"	
42,000	"	42,000	42,000	"	"	
1,742,503	7,880	1,750,383	1,751,761	"	1,376	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		<i>Matériel.</i>
31	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures 16,500 »
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. 7,500 »
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre. 24,000 »
		48,000 »
		<i>Dépenses du domaine.</i>
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. 16,000 »
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervueren, et de leurs dépendances. » 10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines 19,000 »
	d.	Arpentage de coupes de bois 3,000 »
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration 43,000 »
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens 2,000 »
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet. 3,000 »
	h.	Frais de vente et autres actes 500 »
	i.	Frais de perception de barrières tenues en régie 5,000 »
		91,500 10,000
33	»	Intérêts moratoires en matières diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution	
1,742,503	7,880	1,750,383	1,751,761	»	1,376	
48,000	»	48,000	50,000	»	2,000	
91,500	10,000	101,500	103,500	»	2,000	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
1,883,003	17,880	1,902,883	1,908,261	»	5,376	
Diminution fr.				5,376		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
54	»	Administration centrale. { Personnel fr. 5,800 » Frais de route et de séjour 500 »
55	»	— — Matériel
56	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
57	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
58	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,100	"	4,100	4,100	"	"	
1,500	"	1,500	1,500	"	"	
3,500	"	3,500	3,500	"	"	
9,100	"	9,100	9,100	"	"	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				"	"	
17,500	"	17,500	17,500	"	"	
7,500	"	7,500	7,500	"	"	
25,000	"	25,000	25,000	"	"	
12,000	"	12,000	12,000	"	"	
12,000	"	12,000	12,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages	
Récapitulation.		
I.	12	Administration centrale fr.
II	14	— du trésor dans les provinces
III.	16	— des contributions directes, douanes et accises.
IV.	28	— de l'enregistrement et des domaines.
V.	38	— de la caisse générale de retraite
VI.	ib.	Pensions et secours
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
806,400 »	152,500 »	958,900 »	958,900 »	»	»	
252,800 »	»	252,800 »	252,800 »	»	»	
8,500,990 »	29,500 »	8,530,490 »	8,479,570 »	50,920 »	»	
1,885,005 »	17,880 »	1,902,885 »	1,908,261 »	»	5,376 »	
9,100 »	»	9,100 »	9,100 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
11,491,295 »	199,880 »	11,691,175 »	11,645,631 »	50,920 »	5,376 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				45,544 »		

(42)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1864

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1859,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS de l'ordre	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont MARIÉS ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	1875	8 mars 1850.	Garde forestier	28	70	Marié . . .	n	n	Âge avancé . .
2	" 4	id. . .	Id.	30	60	id.	n	n	id.
3	" 5	13 avril 1850.	Surveillant des ventes	20	74	id.	n	n	id.
4	" 6	27 mai 1850.	Receveur des contributions	25	71	Veuf	n	n	id.
5	" 7	15 avril 1850.	Brigadier forestier	45	72	Marié	n	n	id.
6	" 8	id. . .	Garde général des forêts	61	75	id.	n	n	Infirmités . . .
7	" 9	id. . .	Garde forestier	54	70	id.	2	17 5	Âge avancé . .
8	1880	id. . .	Id.	19	65	id.	n	n	Infirmités . . .
9	" 1	id. . .	Préposé des douanes	27	41	Célibataire .	n	n	id.
10	" 2	id. . .	Id.	18	52	id.	n	n	id.
11	" 3	id. . .	Id.	19	51	Marié	n	n	id.
12	" 4	id. . .	Id.	19	48	id.	n	n	id.
13	" 5	id. . .	Id.	22	65	Veuf	n	n	id.
14	" 6	id. . .	Id.	18	54	Célibataire .	n	n	id.
15	" 7	id. . .	Id.	19	41	Marié	4	5 3 2 0	id.
16	" 8	id. . .	Id.	22	66	Veuf	n	n	Âge avancé . .
17	" 9	id. . .	Id.	21	40	Marié	2	7 5	Infirmités . . .
18	1890	27 mai 1850 . .	Id.	19	47	id.	5	17 15 11 5 0	id.
19	" 1	id. . .	Id.	25	57	id.	2	16 4	id.
20	" 2	id. . .	Id.	20	41	Célibataire .	n	n	id.
21	" 3	11 juillet 1850 .	Id.	19	46	id.	n	n	id.
22	" 4	id. . .	Id.	19	55	Veuf	2	17 11	id.
23	" 5	13 avril 1850.	Sous-brigadier des douanes	17	54	Marié	2	12 7	id.
24	" 6	id. . .	Id.	19	46	id.	3	11 9 5	id.
25	1807	id. . .	Id.	54	66	id.	n	n	Âge avancé . .
26	" 8	id. . .	Id.	20	60	id.	4	15 9 5	Infirmités . . .

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

pendant l'année 1859.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliquées.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 29 de la loi du 21 juillet 1846, modifiés par celle du 17 février 1849.
TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
280	42 3 "	"	0 1 "	48 4 "	186	1 ^{er} janv. 1859.	13	Maximum.
400	59 " "	"	"	59 " "	506	id.	13	Id.
<u>2058</u> <u>2200</u>	6 2 "	52 7 "	"	58 9 "	1,525	id.	59	
1,751	"	47 6 "	"	47 6 "	1,154	id.	13	Maximum.
470	29 6 "	a) 1 " "	"	50 6 "	250	1 ^{er} févr. 1859.	59	a) Campagne.
1,856	15 11 "	"	"	15 11 "	595	1 ^{er} mars 1859.	"	
<u>440</u> <u>250</u>	55 4 "	"	"	55 4 "	155	id.	13	Maximum.
410	55 5 "	"	5 10 "	59 5 "	275	id.	13	Id.
800 dern. trait.	14 8 "	"	"	14 8 "	518	id.	5 et 9	Accident.
809	20 1 "	"	4 " "	50 1 "	435	id.	59	
809	25 5 "	"	8 6 "	51 9 "	447	id.	59	
745	18 10 "	"	7 4 "	26 2 "	558	id.	"	
809	26 1 "	"	9 5 "	35 6 "	500	id.	"	
809	31 " "	"	4 " "	35 " "	505	id.	59	
745	14 8 "	"	7 1 "	21 9 "	270	id.	"	
820	52 9 "	"	8 9 "	41 6 "	546	id.	13	Maximum.
900 dern. trait.	18 10 "	"	"	18 10 "	416	id.	5 et 9	Accident.
745	15 9 "	"	14 " "	27 9 "	545	id.	"	
809	28 5 14	"	4 9 16	33 1 "	475	id.	"	
745	15 8 "	"	0 2 "	19 10 "	255	id.	"	
809	19 1 "	"	7 0 "	26 10 "	577	id.	"	
900 dern. trait.	26 11 "	"	4 9 "	51 8 "	591	id.	5 et 9	Accident.
966	27 7 "	"	8 " "	55 7 "	605	id.	"	
944	21 5 "	"	1 9 "	23 2 "	595	id.	"	
966	31 6 "	"	"	51 6 "	555	id.	"	
966	52 9 "	"	5 4 "	58 1 "	644	id.	13	Maximum.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMEROS D'ORDRE	lu registre des pensions	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFS?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques	lors de leur admission à la retraite		nombre	AGE	
27	1890	13 avril 1850	Sous brigadier des douanes	20	64	Marie	3	9 7 6	Infirmes
28	1000	id	Brigadier des douanes	18	59	id	"	"	id
29	1	id	Id	19	61	id	1	15	id
30	2	id	Id	19	54	id	"	"	id
31	3	27 mai 1850	Id	22	60	id	"	"	id
32	4	id	Id	33	63	id	"	"	Âge avancé
33	5	id	Id	25	63	id	"	"	id
34	6	13 avril 1850	Sous lieutenant des douanes	20	62	id	"	"	Infirmes
35	7	id	Id	23	58	id	3	10 14 4	id
36	8	id	Lieutenant des douanes	21	53	Veuf	3	17 14 8	id
37	9	id	Vérificateur des douanes	20	69	Marie	1	17	Âge avancé
38	1010	id	Id	20	62	Veuf	"	"	Infirmes
39	1	id	Contrôleur des douanes	23	67	id	"	"	Âge avancé
40	2	id	Contrôleur des contributions	26	61	Marie	"	"	Infirmes
41	3	id	Commis des accises	28	60	Veuf	"	"	id
42	4	id	Id	33	67	Marie	"	"	Âge avancé
43	5	27 mai 1850	Id	18	62	id	3	17 16 11	Infirmes
44	6	13 avril 1850	Receveur des contributions	26	62	Célibataire	"	"	id
45	7	27 mai 1850	Id	34	66	id	"	"	Âge avancé
46	9	11 juillet 50	Id	21	55	Veuf	1	16	Infirmes
47	9	id	Id	31	67	id	"	"	Âge avancé
48	1020	27 mai 1850	Garde forestier	40	64	Marie	3	17 16 15	Infirmes
49	1	id	Brigadier forestier	43	74	Veuf	"	"	Grand âge
50	2	id	Garde forestier	49	68	id	"	"	Infirmes
51	3	id	Inspecteur des forêts	25	69	Marie	"	"	Grand âge
52	4	id	Inspecteur de l'enregistrement	21	65	id	"	"	id
53	5	id	Receveur des contributions	21	60	id	"	"	Âge avancé
54	6	11 juillet 1850	Id	28	71	Veuf	"	"	id
55	7	id	Id	21	66	Marie	"	"	id

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	BASIS DES PENSIONS				MONTANT des Pensions	DATE de le mise en jouissance des pensions	ARTICLES exceptés des des lois (1) appliqués	Observations (1) Notamment les art. 5 J. 43, 44 et 59 de la loi du 31 juillet 1844 modifiés par celle du 27 février 1849
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS	SÉDENTAIRES	MILITAIRES	TOTAL				
	Ans Mo s Jours	Ans Mo s Jours	Ans Mo s Jours	Ans Mo s Jours				
066	23 4 5		12 4 25	35 9 0	504	1 ^{er} mars 1850		
1,143	30 3 0		4 10	35 1 0	713	id	30	
1,143	33 3 0		6 1 0	39 4 0	762	id	13	Maximum
1,143	30 5 0		4 8	35 1 0	714	id		
1,143	32 8 9		4 9 21	37 6 0	762	id	13	Maximum
1,143	32 8			32 8	678	id		
1,143	43 11			43 11	762	id	15	Maximum
1,445	55 0 0	0	3 0	58 0 0	902	id	15	Id
1,574	26 4 15	0 15		35 2 0	967	id		
1,656	31 10 0	a) 2		33 10	997	id	6	a) Campagnes
2,003	23 6	15 8	7 11 0	47 1	1,535	id	13	Maximum
2,075	28 6	13 8		42 2	1,382	id	13	Id
3,310	30 2	12 1		42 3 0	2,206	id	13	Id
2,700	38 8		0	38 8	1,800	id	15	Id
1,100 dern trait	10 8 0	0		10 8	525	id	5 et 9	Accident
1,245	32 7	0		32 7	736	id	0	
1,054	33 7		6 1 0	41 8	702	id	13	Maximum
1,703	21 7 0	13 11 0		35 6 0	1,033	id		
1,641	20 8	11 1		31 9	896	id		
2,026	0	34 3 0		34 3	1,067	id	6	
1,857 2,000	0	35 10 0	0	35 10	1,108	1 ^{er} avril 1859	30	
310	24 2			24 2	155	id	14	Minimum
511	30 0 0			30 0	278	id		
567	18 4		0	18 4 0	175	1 ^{er} mai 1850	14	Minimum
3,150	9 0	35 3 0	0	44 3 0	2,100	id	13	Maximum
6,500	0	44 4 0		44 4	4,355	id	13	Id
3,000	17 6 0	20 11 0	0	47 5 0	2,000	id	13	Id
2,000	24 2 0	21 0		45 2	1,535	id	13	Id
2,667	0	44 9		44 9	1,778	id	13	Id

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMEROS		DATES		FONCTIONS		AGE		Ses		Ses		CAUSES	
D'ORDRE	du régime des pensions	des ARRÊTÉS (OU CONTRAITS) des pensions		REMPLIES EN DERNIER LIEU		DES TITULAIRES		Ses		Ses		DE L'ADMISSION	
				par		lors de leur entrée dans les fonctions publiques	lors de leur admission à la retraite	CHEMISEMENT, MARIS OU VEUFS ?	quelque fois l'âge de 15 ans à 18 ans	AGE	à la retraite.		
					les pensionnaires								
56	1928	11 juillet 1850		Receveur des contributions		37	73	Marié	5	17 15 12		Âge avancé	
57	" 9	id		Id		22	55	id	5	16 14 12		Infirmités	
58	1950	27 mai 1850		1 ^{er} commis au Minist. des finances		44	72	Célibataire				id	
59	1	id		2 nd commis de direction des contrib		51	74	Veuf				Grand âge	
60	" 2	15 sept. 1850		Id		26	71	Marié				id	
61	3	11 juillet 1850		Brigadier des douanes		22	66	id				Âge avancé	
62	" 4	id		Id		19	61	id				Infirmités	
63	5	id		Id		21	68	id				Âge avancé	
64	" 6	id		Id		18	60	Veuf	1	17		Infirmités	
65	" 7	id		Id		17	59	Marié	5	16 14 12 8 6		id	
66	" 8	15 sept. 1850		Id		18	62	Veuf	"	"		id	
67	" 9	11 juillet 1850		Sous brigadier des douanes		21	59	Marié	"	"		id	
68	1940	15 sept. 1850		Id		21	59	id	5	17 15 15		id	
69	" 1	11 juillet 1850		Preposé des douanes		23	50	id	4	17 14 11 4		id	
70	" 2	id		Id		19	65	id				Âge avancé	
71	" 3	15 sept. 1850		Garde forestier		19	66	id	2	16 12		Infirmités	
72	4	id		Receveur des contributions		22	67	Célibataire	"			Âge avancé	
73	" 5	id		Id		20	58	Marié	1	6		Infirmités	
74	" 6	id		Id		22	66	id	1	15		Âge avancé	
75	" 7	id		Contrôleur des contributions		17	73	id	"			id	
76	" 8	id		Commis des accises		24	41	id				Infirmités	
77	" 9	id		Id		20	47	id	2	15 9		id	
78	1950	id		Id		27	45	Célibataire	"	"		id	
79	" 1	id		Timbreux		23	79	Veuf	"			Grand âge	
80	" 2	id		Garde pêche		16	71	Marié	"	"		Âge avancé	
81	" 3	id		Preposé des douanes		19	46	Célibataire	"	"		Infirmités	
82	" 4	id		Id		20	45	Marié	1	8		id	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 7, 13, 14 et 29 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849.
TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,981	"	35 11 "	"	35 11 "	1,094	1 ^{er} mai 1859.	"	
1,535	21 8 "	11 2 "	"	32 10 "	754	id.	"	
2,956	"	28 5 "	"	28 5 "	1,202	id.	"	
2,200	31 6 "	10 11 "	"	42 5 "	1,466	id.	13	Maximum.
2,200	"	34 10 "	"	34 10 "	1,466	id.	13	Id.
1,108	27 2 18	"	2 10 12	30 1 "	629	id.	"	
1,148	33 " "	"	3 3 "	36 3 "	746	1 ^{er} juin 1859.	"	
1,148	24 5 "	4 1 "	3 1 "	31 5 "	652	id.	"	
1,169	31 5 16	"	11 2 14	42 6 "	779	id.	13	Maximum.
1,143	50 8 "	"	8 4 "	59 " "	705	id.	13	Id.
1,169	50 2 "	"	3 7 "	59 9 "	779	id.	13	Id.
969	32 7 "	"	7 " "	39 7 "	646	id.	13	Id.
948	50 4 "	a) 2 " "	4 10 "	57 2 "	622	id.	"	a) Campagne.
817	20 6 "	"	"	26 6 "	595	id.	"	
827	54 7 "	"	4 8 "	59 5 "	551	id.	13	Maximum.
550	19 1 "	"	5 5 "	22 4 "	165	id.	14	Minimum.
2,148	6 5 "	37 3 "	"	45 8 "	1,452	id.	13	Maximum.
1,797	"	28 11 "	"	28 11 "	799	id.	"	
2,880	"	44 5 "	"	44 5 "	1,920	1 ^{er} juillet 1859.	15	Maximum.
2,995	51 5 "	2 7 "	"	53 10 "	1,996	id.	13	Id.
1,250	17 5 "	"	"	17 5 "	595	id.	"	
1,058	16 1 "	" 8 "	"	16 9 "	520	id.	"	
1,050	15 4 "	"	"	15 4 "	292	id.	"	
1,075	25 8 9	26 6 "	1 7 21	53 10 "	716	id.	13	Maximum.
1,000	42 1 "	"	7 4 "	49 5 "	666	1 ^{er} août 1859.	15	Id.
751	17 11 "	"	7 11 "	25 10 "	556	id.	"	
900 dern. trait.	16 8 28	"	7 9 2	24 6 "	491	id.	5 et 9	Accident.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou veufs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
85	1955	15 sept. 1859.	Préposé des douanes	19	55	Marié . . .	2	17 12	Infirmités . .
84	" 6	27 oct. 1859 . .	Id.	27	53	id.	1	17	id.
85	" 7	id.	Brigadier forestier	25	65	Célibataire .	"	"	Âge avancé . .
86	" 8	14 déc. 1859 . .	Receveur des contributions	21	62	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
87	" 9	27 oct. 1859 . .	Id.	37	75	id.	"	"	Âge avancé . .
88	1960	id.	Id.	29	74	id.	"	"	id.
89	" 1	14 déc. 1859 . .	Id.	24	66	Célibataire .	"	"	id.
90	" 2	id.	Id.	27	56	Veuf	"	"	Infirmités . .
91	" 3	id.	Id.	19	65	id.	"	"	Âge avancé . .
92	" 4	27 oct. 1859 . .	Receveur de l'enregistrement . . .	30	71	Marié . . .	"	"	id.
93	" 5	id.	Préposé des douanes	20	54	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
94	" 6	id.	Id.	18	46	Marié . . .	1	11	id.
95	" 7	id.	Id.	16	61	id.	"	"	id.
96	" 8	id.	Id.	20	45	id.	5	13 13 10 8 5	id.
97	" 9	id.	Id.	35	35	id.	2	16 12	id.
98	1970	id.	Id.	20	57	Célibataire .	"	"	id.
99	" 1	id.	Id.	21	58	Marié . . .	5	17 14 10 7 0	id.
100	" 2	id.	Id.	20	56	Célibataire .	"	"	id.
101	" 3	14 déc. 1859 . .	Id.	19	52	id.	"	"	id.
102	" 4	id.	Sous-brigadier des douanes	25	56	Marié . . .	"	"	id.
103	" 5	27 oct. 1859 . .	Id.	19	61	id.	1	17	id.
104	" 6	id.	Id.	18	54	id.	1	17	id.
105	" 7	id.	Brigadier des douanes	19	59	id.	"	"	id.
106	" 8	id.	Id.	17	62	id.	"	"	id.
107	" 9	id.	Id.	20	56	id.	1	16	id.
108	1980	id.	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	65	id.	5	15 9 7	id.
109	" 1	id.	Commis des accises	26	55	Célibataire .	"	"	id.
110	" 2	id.	Garde forestier	51	72	Marié . . .	"	"	id.
111	" 3	7 fév. 1860 . .	Id.	21	67	Veuf	"	"	Âge avancé . .

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 1, 9, 13, 46 et 50 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
822	28 11 18	"	4 0 12	35 0 "	495	1 ^{er} août 1859.	"	
900 dern. trait.	26 1 "	"	"	26 1 "	510	id.	5 et 9	Accident.
1,000	41 11 "	"	"	41 11 "	600	id.	13	Maximum.
1,040	24 2 "	17 3 "	"	41 5 "	1,205	id.	13	Id.
2,213	"	37 4 "	"	57 4 "	1,271	1 ^{er} sept. 1859.	"	
4,435	27 0 "	17 " "	"	44 0 "	2,956	id.	13	Maximum.
2,085	"	51 3 "	"	31 3 "	1,001	id.	"	
1,991	"	28 2 "	"	28 2 "	862	id.	"	
1,906	"	50 3 "	1 3 "	57 0 "	1,151	id.	"	
6,595	"	41 2 "	"	41 2 "	3,500	id.	13	Maximum.
775	21 4 "	"	11 5 "	32 0 "	456	id.	"	
755	16 6 "	"	10 1 "	26 7 "	542	id.	"	
825	36 11 10	"	0 7 20	45 7 "	550	id.	13	Maximum.
755	18 " "	"	7 3 "	25 3 "	350	id.	"	
755	20 " "	"	"	20 " "	275	id.	"	
725	5 11 "	"	6 2 "	12 1 "	175	id.	14	Minimum.
825	24 2 "	"	12 2 "	36 4 "	516	id.	"	
755	22 10 "	"	2 6 "	25 4 "	541	id.	"	
900 dern. trait.	24 1 15	"	8 8 17	32 10 "	600	id.	5 et 9	Accident.
972	53 2 "	a) 1 " "	"	54 2 "	601	id.	"	a) Campagne.
972	29 11 "	"	8 3 "	38 2 "	648	id.	13	Maximum.
953	33 3 "	"	3 " "	56 3 "	620	id.	"	
1,155	33 3 "	"	4 10 "	38 1 "	768	id.	13	Maximum.
1,155	50 1 15	"	12 11 15	45 1 "	768	id.	15	Id.
1,155	50 3 "	"	6 1 "	56 4 "	742	id.	"	
1,455	41 5 "	"	"	41 5 "	968	id.	13	Maximum.
1,140	16 5 "	"	10 6 "	26 11 "	528	id.	"	
342	21 3 "	"	"	21 3 "	171	id.	14	Minimum.
480	50 " 23	b) 1 " "	1 7 7	52 8 "	281	id.	"	b) Campagne.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES	FONCTIONS	ÂGE		Sont ils	S'ils		CAUSES
D'ORDRE	du registre des pensions			DES TITULAIRES	lors de leur entrée dans les fonctions ou à la retraite		CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF	ont marié ou divorcé quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans	
			REMPLETS EN DERNIER LIEU par les pensionnaires	Ans	Ans			Ans	DE L'ADMISSION à la retraite.
112	1084	14 déc 1859	Receveur des contributions	50	60	Marié	n	n	Âge avancé
113	" 5	id	Garde forestier	47	78	Veuf	n	n	Grand âge
114	0	id	Brigadier des douanes	28	61	Marié			Infirmités
115	" 7	id	Préposé des douanes	19	41	Veuf	n		id
116	" 8	7 fév 1860	Id	25	44	Marié	2	17 10	id
117	9	id	Directeur du trésor	19	67	id	n		Âge avancé
118	1900	id	Receveur des droits de navigation	15	71	id	n	n	id
119	" 1	id	Receveur des contributions	20	65	id			id
120	" 2	id	Id	22	66	id	n		id
121	3	id	Receveur de l'enregistrement	19	65	Veuf	3	17 16 13	id
122	" 4	id	Id	26	71	id		n	id
123	5	id	Id	21	60	Marié		n	id
124	" 6	id	Inspecteur de l'enregistrement	24	68	id			id
125	" 7	id	Id	22	67	id		n	id
126	8	14 déc 1859	Lieutenant des douanes	19	64	Célibataire		n	Infirmités
127	" 9	7 fév 1860	Id	26	64	Marié	6	15 13 11 10 6 5	id
128	2000	id	Sous lieutenant des douanes	22	61	id		n	id
129	" 1	id	Id	19	61	id		n	id
130	" 2	id	Brigadier des douanes	21	65	id	1	14	Âge avancé
131	" 3	id	Id	24	64	id		n	Infirmités
132	4	id	Id	22	62	id	2	16 14	id
133	" 5	id	Id	20	62	id			id
134	6	id	Sous-brigadier des douanes	20	58	id			id
135	" 7	id	Id	19	63	id	1	16	id
136	" 8	id	Id	22	50	id	3	13 11 5	id
137	9	14 déc 1859	Préposé des douanes	50	55	Célibataire	n	n	id
138	2010	7 fév 1860	Id	21	56	Marié	2	16 9	id
139	" 1	id	Id	19	52	Veuf	n	n	id
140	" 2	id	Id	24	52	Célibataire	n	n	id

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 8, 9, 13, 14 et 59 de la loi du 21 juillet 1816, modifiés par celle du 17 février 1849.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
2,800	9 10 "	a) 26 9 "	"	36 7 "	1,658	1 ^{er} oct. 1850.	"	a) Une campagne.
108	30 10 "	"	"	30 10 "	60	1 ^{er} nov. 1850.	"	
1,150	32 8 "	"	"	32 8 "	680	id.	"	
756	10 2 "	"	6 5 "	22 5 "	204	id.	"	
800	19 2 "	"	"	19 2 "	574	id.	5 et 9	Accident.
9850 8000	"	25 5 "	b) 10 " "	35 5 "	4,740	id.	59 et 57 multi 1856.	b) Croix de fer.
1,070	21 3 "	14 7 "	10 5 "	47 5 "	715	1 ^{er} déc. 1850.	13	Maximum.
2,205	"	45 0 "	"	45 0 "	1,550	id.	13	Id.
2,520	"	44 5 "	"	44 5 "	1,680	id.	13	Id.
7,018	"	45 5 "	" 11 "	40 4 "	5,680	id.	59 et 13	Id.
5,054	"	44 10 "	"	44 10 "	3,500	id.	13	Id.
6,215	"	47 0 "	"	47 0 "	3,500	id.	13	Id.
6,500	"	45 0 "	"	45 0 "	4,553	id.	13	Id.
5980 6185	"	30 5 "	"	30 5 "	3,887	id.	59	
1,650	35 3 28	"	8 8 2	44 " "	1,100	id.	13	Id.
1,651	35 0 "	2 9 "	"	36 3 "	1,075	id.	"	
1,458	39 " "	"	"	50 " "	972	id.	13	Id.
1,425	35 0 "	"	5 2 "	40 11 "	948	id.	13	Id.
1,158	38 2 "	"	"	38 2 "	772	id.	13	Id.
1,158	30 3 "	1 " "	"	40 3 "	772	id.	13	Id.
1,158	30 8 "	"	"	39 8 "	772	id.	13	Id.
1,158	31 4 5	"	10 7 25	42 " "	772	id.	13	Id.
975	32 2 "	"	5 1 "	37 3 "	646	id.	"	
975	31 3 "	1 " "	8 0 "	40 0 "	650	id.	13	Id.
975	27 1 "	"	"	27 1 "	480	id.	"	
855	25 4 "	"	"	25 4 "	585	id.	"	
855	22 5 "	"	13 " "	35 5 "	505	id.	"	
758	18 3 27	"	14 10 3	33 2 "	425	id.	"	
855	18 3 21	"	8 7 0	26 11 "	587	id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFS ?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
141	2015	7 fév. 1860 . .	Préposé des douanes	19	54	Marié . .	"	"	Infirmités . .
142	" 4	id. . .	Id.	29	57	Célibataire .	"	"	id. . .
145	" 5	id. . .	Id.	19	54	Marié . .	2	16 12	id. . .
144	" 0	id. . .	Id.	25	45	Célibataire .	"	"	id. . .
145	" 7	id. . .	Id.	32	65	Marié . .	"	"	Âge avancé. .
146	" 8	id. . .	Id.	19	55	id. . .	5	10 8 5	Infirmités . .
147	" 9	id. . .	Id.	25	36	Célibataire .	"	"	id. . .
148	2020	id. . .	Id.	10	41	id. . .	"	"	id. . .
149	" 1	id. . .	Commis des accises	34	65	Marié . .	1	2	Âge avancé. .
150	" 2	id. . .	Id.	23	65	id. . .	"	"	id. . .
151	" 5	id. . .	Id.	20	65	id. . .	"	"	id. . .
152	" 4	id. . .	Brigadier forestier.	19	60	id. . .	"	"	id. . .

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 15, 16 et 23 de la loi du 21 juillet 1854, modifiés par celle du 17 février 1859.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
855	27 5 "	"	4 10 "	32 1 "	474	1 ^{er} déc. 1850.	"	
855	24 5 "	"	1 7 "	26 " "	390	id.	"	
758	10 4 28	"	11 4 2	50 0 "	509	id.	"	
758	17 " "	"	2 10 "	19 10 "	267	id.	"	
841	55 1 "	"	"	35 1 "	505	id.	"	
810	20 5 "	"	9 9 "	30 " "	419	id.	"	
757	10 7 "	"	"	10 7 "	175	id.	14	Minimum.
800	14 6 15	"	7 9 15	22 4 "	415	id.	5 et 9	Accident.
1,258	51 1 "	"	"	51 1 "	710	id.	"	
1,558	50 8 "	2 5 "	"	41 11 "	905	id.	15	Maximum.
1,000	54 2 11	"	5 6 10	37 9 "	710	id.	15	Id.
502	35 6 "	"	"	35 6 "	500	id.	"	
					137,475			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2^e Extinctions des pensions de retraite, pendant l'année 1859.

[illegible]

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1861.

NUMEROS			ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES bénéficient-ils d'une veuve ou d'un orphelin admissible à la pension ?
NOMBRE	du registre des pensions	du registre des extincts	lors de l'ad- mission à la pension	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes				
			Ans	Mois			Ans	Mois	REPORT	
									54,770	
54	749	1203	60	79	1 ^{er} mai 1840	31 mai 1850	10	5	Décès	Veuve
55	210	1204	60	82	1 ^{er} mars 1840	Id	15	5	Id	Id
56	218	1208	51	64	1 ^{er} avril 1840	30 juin 1850	15	5	Id	Id
37	298	1209	44	57	1 ^{er} janvier 1847	Id	12	6	Id	Veuve
58	2715	1301	45	47	1 ^{er} déc 1856	31 mars 1859	2	4	Id	Id
59	3045	1303	62	64	1 ^{er} février 1858	31 juillet 1859	1	6	Id	Orphelin
40	3077	1306	50	51	1 ^{er} mars 1858	Id	1	5	Id	Veuve
41	2541	1307	61	65	1 ^{er} sept 1855	30 juin 1859	3	10	Id	"
42	2751	1309	62	65	1 ^{er} déc 1850	31 juillet 1859	2	8	Id	"
43	3007	1313	50	52	1 ^{er} nov 1857	31 mai 1859	1	7	Id	Veuve
44	20	1314	72	76	1 ^{er} février 1845	Id	4	4	Id	Id
45	5272	1318	71	71	1 ^{er} janvier 1859	31 janvier 1859	0	1	Id	"
46	682	1320	67	78	1 ^{er} février 1849	31 août 1859	10	7	Id	Id
47	3325	1321	45	45	1 ^{er} juillet 1859	31 oct 1859	0	4	Id	"
48	668	1322	61	72	1 ^{er} février 1849	31 août 1859	10	7	Id	Veuve
49	553	1325	65	77	1 ^{er} juin 1847	30 sept 1859	12	4	Id	Id
50	670	1325	54	65	1 ^{er} février 1849	31 août 1859	10	7	Id	Veuve
51	11	1326	65	80	1 ^{er} déc 1844	31 juillet 1859	14	8	Id	Id
52	2821	1327	59	61	1 ^{er} mars 1857	31 août 1859	2	6	Id	Veuve
53	1841	1328	56	64	1 ^{er} février 1852	30 sept 1859	7	8	Id	Id
54	3152	1350	55	56	1 ^{er} juillet 1858	Id	1	5	Id	Id
55	1528	1331	69	70	1 ^{er} janvier 1850	31 août 1859	9	8	Id	Id
56	3191	1334	66	67	1 ^{er} sept 1858	31 octobre 1859	1	2	Id	Id
57	611	1355	59	70	1 ^{er} janvier 1849	Id	10	10	Id	Veuve
58	788	1356	58	69	1 ^{er} mars 1849	30 sept 1859	10	7	Id	Id
59	2656	1358	64	68	1 ^{er} mars 1856	31 octobre 1859	3	8	Id	"
60	2485	1341	53	57	1 ^{er} août 1855	30 juin 1859	5	11	Id	Veuve
61	2807	1342	56	61	1 ^{er} juin 1854	31 août 1859	5	5	Id	Id
62	1850	1347	62	70	1 ^{er} février 1852	30 sept 1859	7	8	Id	Id
63	3074	1350	65	66	1 ^{er} février 1858	30 avril 1859	1	3	Id	Id
Montant des extinctions constatées en 1859, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci									65,746	
Il faut y ajouter les extinctions constatées, également en 1859, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élevant à									37,389	
Total des extinctions en 1859									103,135	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Au 1 ^{er} janvier 1860, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de	1,533,610
Les pensions à accorder en 1860 (non compris le 1 ^{er} terme) sont évaluées à	105,000
Et les extinctions en prenant pour base les années 1858 et 1859, à	115,000
	10,000
Il en résulte que les pensions à servir au 1 ^{er} janvier 1861 seront de	1,525,600
On présume que les pensions nouvelles pour 1861 (non compris le crédit de 17,500 francs alloué pour le 1 ^{er} terme) atteindront	100,000
Et les extinctions	115,000
	15,000
De sorte que les pensions à servir en 1861 comporteront une somme de	1,510,610
Soit en chiffre rond	fr. 1,510,000
montant du crédit proposé au Budget de la Dette publique pour 1861.	